



Démarche : Déclaration d'une activité d'hébergement touristique en tant que Villa de luxe

Organisme : Service du tourisme

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Villa de luxe : Hébergement touristique à l'usage exclusif d'un locataire composé d'un ou plusieurs logements meublés, offrant de grandes surfaces habitables et au minimum un service de conciergerie, un service d'entretien quotidien et un service de restauration.

Toute personne proposant un hébergement touristique est tenue d'effectuer une déclaration préalable d'activité d'hébergement touristique (article LP 3 de la loi du pays n°2018-10 du 29 mars 2018 modifiée).

Dès que votre déclaration est complète, le Service du tourisme vous délivre un récépissé de déclaration d'activité. Ce récépissé sera également transmis par courriel au Centre de formalités des entreprises (CCISM) et au greffe du tribunal de commerce de Papeete (RCS).

<u>Traitement des données personnelles</u> : Les données à caractère personnel collectées par le Service du tourisme, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des déclarations d'activité d'hébergement touristique et le recensement de l'offre d'hébergement en Polynésie française. Le traitement de ces données est nécessaire aux missions de service public de la collectivité relatives au contrôle de l'activité d'hébergement touristique. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires en application de l'article LP 3 de la loi du Pays n°2018-10 du 29 mars 2018 modifiée.

<u>Communication et conservation des données personnelles</u> : Les données collectées sont susceptibles d'être communiquées à l'ISPF, à Tahiti Tourisme et aux communes conformément à la loi du Pays n°2018-10 du 29 mars 2018 modifiée et aux textes pris pour son application, et seront conservées 60 mois après la cessation de l'activité, sous réserve que les données ne fassent pas l'objet d'un archivage patrimoniale et dans le respect des prescriptions légales.

<u>Vos droits sur vos données personnelles</u> : Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes en justifiant votre identité (Service du tourisme, BP 4527 - 98713 PAPEETE, sdt@administration.gov.pf). Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante (DPO Service de l'Informatique, BP 4574 - 98713 PAPEETE, dpo@informatique.gov.pf).

Définition de la catégorie

Hébergement touristique à l'usage exclusif d'un locataire, composé d'un ou plusieurs logements meublés, offrant de grandes surfaces habitables et au minimum un service de

Déclaration d'une activité d'hébergement touristique en tant que Villa de luxe conciergerie, un service d'entretien quotidien et un service de restauration

Exactitude des renseignements

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations que je vais renseigner.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Identification du propriétaire de l'établissement

Propriétaire

Indiquez le NOM de naissance et le premier Prénom ou la raison sociale du propriétaire

N° TAHITI

Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Statut juridique

Indiquez le statut juridique de l'entreprise propriétaire

Si vous avez une patente en nom propre, sélectionnez "Entreprise individuelle"

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Entreprise individuelle

EURL

SARL

SASU

SA

SAS

SNC

SCI

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CCISM

Joindre la formalité de création d'entreprise (formulaire P1/M1), si vous ne l'avez pas, cliquez sur obtenir la formalité CCISM

Non condamnation

J'atteste sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale visée à l'article 34 de l'ordonnance n°58-1298 du 23 décembre 1958

(Article LP 4 de la loi du Pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Déclaration d'une activité d'hébergement touristique en tant que Villa de luxe

Téléphone du propriétaire

Pour les résidents hors Polynésie française, veuillez indiquer votre numéro de la manière suivante +33 6 01 02 03 04

Adresse postale du propriétaire

Pour les résidents en Polynésie française, indiquez votre boîte postale
Pour les résidents hors Polynésie française, indiquez votre adresse complète

Code postal du propriétaire

Pour les résidents en Polynésie française sélectionnez votre code postal

Établissement d'hébergement

Nom de l'établissement

Adresse géographique de l'établissement

Indiquez l'adresse mentionnée sur le P1/M1 de la CCISM

Adresse électronique de l'établissement

Site internet de l'établissement

Caractéristiques de l'établissement d'hébergement

Date d'ouverture

Indiquez la date d'ouverture de l'établissement (date prévisionnelle, le cas échéant)

Capacité totale d'accueil

Indiquez le nombre maximum de personnes pouvant être hébergées dans l'établissement (les enfants de moins de 12 ans ne sont pas pris en compte)

Le logement

Sélectionnez votre type de logement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Bungalow

Villa

Nombre de logement

Indiquez le nombre de logement(s) proposé(s)

Déclaration d'une activité d'hébergement touristique en tant que Villa de luxe

Sélectionnez votre type de logement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Bungalow

Villa

Nombre de logement

Indiquez le nombre de logement(s) proposé(s)

Sélectionnez votre type de logement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Bungalow

Villa

Nombre de logement

Indiquez le nombre de logement(s) proposé(s)

Durée d'exploitation

Indiquez le nombre de mois d'exploitation à l'année (ex : 8 mois)

Identification du déclarant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Mandat

Si vous n'êtes pas le propriétaire de l'hébergement touristique, veuillez joindre un mandat du propriétaire qui vous autorise à faire cette déclaration

Autorisation de publication

Publication

Autorisez-vous la publication de votre hébergement touristique sur le site internet du Service du tourisme ?
Si votre établissement ne possède pas de nom commercial, en autorisant la publication de votre hébergement touristique, vous consentez à ce que votre nom et prénom figurent sur notre site internet

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avertissement

Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration